



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 05.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 05.04.2024
Numéro de publication: UP04-0000005056

Entité de publication
von Graffenried & Cie Recht, Zeughausgasse 18, 3001 Bern
Sur mandat de:
Galenica AG
Untermattweg 8
Postfach
3001 Bern

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Galenica AG

Organisation concernée:
Galenica AG
CHE-397.323.951
Untermattweg 8
3027 Bern

Indications concernant l'assemblée générale:
03.05.2023, 15:00 heures, Kursaal Bern AG
Kornhausstrasse 3, Bern

Texte d'invitation/ordre du jour:

1. Rapport de gestion, Comptes annuels 2022 de Galenica SA et Comptes annuels consolidés 2022 du Groupe Galenica, ainsi que prise de connaissance des rapports de l'organe de révision
2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction
3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2022 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital
4. Rapport de rémunération 2022
5. Montants totaux maximaux pour l'exercice 2024
6. Révision partielle des statuts de Galenica SA
7. Elections

Invitation à la 6^e Assemblée générale ordinaire de Galenica SA

Mercredi 3 mai 2023 à 15h00, Kursaal Berne SA, Kornhausstrasse 3, Berne

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale

Ordre du jour

1. Rapport de gestion, Comptes annuels 2022 de Galenica SA et Comptes annuels consolidés 2022 du Groupe Galenica, ainsi que prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de gestion et les Comptes annuels 2022 de Galenica SA ainsi que les Comptes annuels consolidés 2022 du Groupe Galenica.

Explication: le Conseil d'administration est légalement tenu de soumettre à l'Assemblée générale pour approbation le Rapport de gestion, les Comptes annuels de Galenica SA et les Comptes annuels consolidés du Groupe Galenica de chaque exercice.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à ceux de la Direction pour l'exercice 2022.

Explication: en donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et à la Direction, la Société et les actionnaires consentants déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables des événements de l'exercice écoulé portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2022 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital

Pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 2.20 par action nominative. En contrepartie, il faut payer CHF 1.10 sur le bénéfice du bilan et CHF 1.10 sur les réserves issues d'apports en capital.

Explication: la distribution d'un dividende nécessite une décision de l'Assemblée générale.

3.1. Emploi du bénéfice au bilan 2022

Report de l'année précédente	CHF	1'092'850
Bénéfice de l'exercice	CHF	168'098'939
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	169'191'789

Proposition

Dividende de CHF 1.10 par action	CHF	55'000'000 ¹⁾
Attribution aux réserves libres	CHF	114'000'000
Report à nouveau	CHF	191'789

¹⁾ La proposition de versement d'un dividende comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement d'un dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues en propre par Galenica SA au 31 décembre 2022, le montant distribué serait de CHF 54.8 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 9 mai 2023 après déduction de l'impôt anticipé.

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

Réserves issues d'apports de capital	CHF	254'788'518
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital		
CHF 1.10 par action	CHF	55'000'000 ²⁾
Report à nouveau	CHF	199'788'518

²⁾ La proposition du versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports en capital comprend toutes les actions libérées. Les actions détenues en propre au moment du versement d'un dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2022, le montant distribué serait de CHF 54.8 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 9 mai 2023, sans déduction de l'impôt anticipé.

4. Rapport de rémunération 2022

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération 2022 dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez ci-dessous en page 15 de plus amples informations sur le Rapport de rémunération 2022. Vous trouverez les informations pertinentes dans le Rapport annuel 2022, dans la partie «Rapport de rémunération».

5. Montants maximaux pour l'exercice 2024

5.1. Rémunération totale maximale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

5.2. Rémunération totale maximale de la Direction

Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximum de CHF 8'500'000 pour la rémunération des membres de la Direction. Vous trouverez de plus amples informations sur les montants maximaux pour l'exercice 2024 aux pages 15 et suivantes.

6. Révision partielle des statuts de Galenica SA

6.1. Compléter le but de la Société de créer de la valeur durable à long terme

6.2. Compléter les attributions statutaires du Conseil d'administration et les exigences statutaires concernant sa composition et celle de la Direction dans le but d'une création de valeur durable

6.3. Adaption des statuts au droit révisé de la société anonyme

6.4. Actualisation du régime statutaire de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

7. Elections

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2023 la réélection de cinq membres actuels. Daniela Bosshardt et le professeur honoraire Michel Burnier ne seront pas disponibles pour la réélection à l'Assemblée générale 2023. Le Conseil d'administration propose le Dr Markus R. Neuhaus comme nouveau Président du Conseil d'administration. Les nouveaux membres proposés au Conseil d'administration sont la professeure Dr med. Solange Peters et Jörg Zulauf. Conformément aux critères du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, tous les membres proposés sont indépendants.

Explication: étant donné que le mandat des membres du Conseil d'administration (y c. présidence) prendra fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2023,

ceux-ci seront nouvellement élus ou réélus par l'Assemblée générale..

7.1. Réélections des membres du Conseil d'administration et élection du Président, élection de deux nouveaux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration et son élection comme Président du Conseil d'administration, outre la réélection de Bertrand Jungo, Pascale Bruderer, Judith Meier et du Dr Andreas Walde ainsi que l'élection de la professeure Dr med. Solange Peters et de Jörg Zulauf comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration
- Élection du Dr Markus R. Neuhaus comme Président du Conseil d'administration
- Réélection de Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration
- Réélection de Pascale Bruderer comme membre du Conseil d'administration
- Réélection de Judith Meier comme membre du Conseil d'administration
- Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration
- Élection de la Prof. Dr med. Solange Peters comme membre du Conseil d'administration
Solange Peters est professeure à l'Université de Lausanne et directrice du département d'oncologie médicale au CHUV. En 2002, elle a rejoint le CHUV, où elle a travaillé en médecine interne et dès 2006 en oncologie. Elle est l'un des leaders mondiaux dans le domaine du cancer du poumon.
- Élection de Jörg Zulauf comme membre du Conseil d'administration
Jörg Zulauf a occupé pendant onze ans des fonctions dirigeantes au sein de l'entreprise pharmaceutique Roche en Suisse, en Corée et en Allemagne, en dernier lieu comme directeur du département mondial Services vitamines monde (Finance & Informatique). En 2000, il a rejoint la Fédération des coopératives Migros de Zurich, où il a dirigé le département Finances jusqu'en 2022 en tant que vice-président de la direction générale et siégé aux comités Commerce de détail, Finances et Audit. Jörg Zulauf a également été membre des conseils d'administration d'Hotelplan, de Migrosbank et de Globus, ainsi que président de la caisse de pension Migros.

Vous trouverez de plus amples informations sur les CV des anciens membres du Conseil d'administration sur notre site Internet (www.galenica.com).

7.2. Réélection et élections des membres du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr Andreas Walde ainsi que l'élection de Bertrand Jungo, Pascale Bruderer et de la professeure Dr med. Solange Peters au Comité Rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si Bertrand Jungo est élu membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration envisage de le nommer Président du Comité Rémunération. Explication: étant donné que le mandat des membres du Comité Rémunération prend fin avec la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2023, ceux-ci seront réélus par l'Assemblée générale.

- Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Comité Rémunération
- Élection de Bertrand Jungo au Comité Rémunération
- Élection de Pascale Bruderer comme membre du Comité Rémunération
- Élection de la Prof. Dr med. Solange Peters au Comité Rémunération

7.3. Réélection de la représentante indépendante

Le Conseil d'administration propose la réélection de l'étude d'avocats Walder Wyss SA comme représentante indépendante pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explication: selon la loi, la représentante indépendante est élue chaque année par l'Assemblée générale. Walder Wyss SA remplit les critères d'indépendance et le Conseil d'administration propose de réélire l'étude d'avocats par souci de continuité.

7.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'exercice commençant le 1er janvier 2023. Explication: conformément aux statuts, l'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale.

Remarques

Registre des actions

Seuls les actionnaires inscrits le 25 avril 2023 au registre des actions de Galenica SA avec droit de vote pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Rapport annuel

Le Rapport annuel du Groupe Galenica est disponible sur Internet à l'adresse www.galenica.com, rubrique Publications. Le Rapport annuel 2022 avec le Rapport de gestion et les Comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société à Berne.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tient en partie en allemand, et en partie en français. Une traduction simultanée est assurée en allemand et en français. Des écouteurs seront distribués dans le hall d'entrée.

Départ anticipé de l'Assemblée générale

Pour que le nombre des actionnaires présents puisse être correctement déterminé, les actionnaires quittant la salle avant la fin de l'Assemblée générale sont priés de remettre à la sortie les bulletins de vote non utilisés ainsi que l'appareil de vote électronique.

Accès

Nous recommandons d'utiliser les transports publics, le nombre de places de stationnement disponibles aux alentours du Kursaal à Berne étant limité. Depuis la gare principale, prenez la ligne de tram 9 (direction Wankdorf Bahnhof) jusqu'à l'arrêt «Kursaal».

Meilleures salutations

Daniela Bosshardt



Présidente du Conseil d'administration
Berne, le 5 avril 2023